

APPEL D'OFFRE

Cahier des charges

DOSSIER 2017
ETUDES NATURALISTES

Remise des offres

Date limite de réception : 2 mai 2017 à 16:00

Maître d'Ouvrage

Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche »

Maison du Département – 50008 SAINT-LO cedex

Pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche » Sy.M.E.L.
Maison du Département – 98 Route de Candol
50008 SAINT-LÔ CEDEX

Représentant du pouvoir adjudicateur

Madame La Présidente du Sy.M.E.L. dûment habilitée par délibération du comité du Sy.M.E.L.

Objet

Études naturalistes 2017

Identifiants

Ordonnateur : Madame La Présidente du Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche »

Comptable public assignataire des paiements : Madame Le Payeur Départemental
Centre des Finances Publiques – Cité Administrative – Place de la Préfecture – BP 225 –
50015 SAINT-LÔ CEDEX

I. Contexte de la consultation

Le Sy.M.E.L. est un établissement public, gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral et du Département sur les côtes du département de la Manche. A ce titre il est chargé de la mise en œuvre des plans de gestion auxquels le présent programme d'études fait référence.

II. Présentation du programme d'études

1. Le périmètre d'étude :

Pour la localisation des sites d'études, se reporter à la carte interactive accessible sur le site internet du Sy.M.E.L. (www.symel.fr) :

- Lot n°1 : l'île Tatihou (commune de Saint Vaast la Hougue)
- Lot n°2 : dunes d'Hatainville (commune des Moitiers d'Allonne)
- Lot n°3 : dunes de Saint-Georges-de-la-Rivière (commune de Saint-Georges-de-la-Rivière)
- Lot n°4 : prairies du Val de Saire (communes de Fermanville, Cosqueville, Néville, Gouberville, Gatteville)
- Lot n°5 : havre de Saint-Germain-sur-Ay (commune de Saint-Germain-sur-Ay)

2. La mission :

Lot n°1 : suivi de la colonie de goélands de l'île Tatihou

L'île Tatihou constituait jusqu'à récemment une des principales colonies d'oiseaux marins nicheurs de Basse-Normandie : goéland argenté, goéland brun, goéland marin. Située au cœur du site Natura 2000 de la Baie de St Vaast-la-Hougue, la colonie est considérée comme un indicateur de la qualité de l'environnement maritime du site. Il s'agit de formaliser, dans le cadre du plan de gestion élaboré par le SyMEL, un suivi permanent des oiseaux, en lien avec la gestion de l'île (fréquentation, pâturage ovin). Un premier suivi de l'ensemble des espèces nicheuses a été effectué en période nuptiale en 2008 (GONm 2008) ; cet inventaire a été suivi en 2009 d'une étude spécifique de la colonie de goélands pour évaluer les pertes dues à un empoisonnement à la chloralose (GONm 2009). Un nouveau suivi a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion en 2012 (GONm 2012).

L'étude 2017 porte sur le suivi en période nuptiale des 3 espèces de la colonie de goélands nicheurs, soit 3 années après le dernier comptage. Le suivi des populations de goélands est basé sur un comptage exhaustif des nids entre le 1^{er} mai et le 15 juin. Il devra permettre d'évaluer l'évolution numérique et spatiale de la colonie pour chacune des 3 espèces de goélands : goéland argenté, goéland brun, goéland marin et d'envisager les perspectives d'évolution de la colonie.

La proposition distinguera le suivi des effectifs sur les espaces naturels gérés par le SyMEL et dans l'intra-muros (jardins du Lazaret, ferme fortifiée et fort de l'Ilet).

Une mise en perspective de l'évolution de la colonie par rapport aux colonies voisines de St Marcouf et du Nord Cotentin permettra de confirmer certaines hypothèses quant à l'évolution des effectifs de Tatihou.

Lot n°2 : Suivi à long terme de la végétation et de la gestion des dunes d'Hatainville

Le plan de gestion des dunes d'Hatainville (SyMEL, 2006) prévoit le maintien d'un pâturage hivernal extensif conforme aux objectifs de conservation du site. L'objet de l'étude est de poursuivre le suivi à long terme de la végétation afin d'évaluer l'impact de la gestion pastorale selon le protocole élaboré par le Conservatoire Botanique National de Brest et appliqué par le SyMEL sur différents sites naturels du littoral de la Manche (polders de Brévands, pointe d'Agon) pour rendre compte de l'évolution de la flore et des habitats, notamment les dépressions humides intradunales dont la préservation constitue un des enjeux majeurs de la gestion du site.

La méthode repose sur des transects d'un mètre de part et d'autre de la ligne fictive de relevé, implantés sur des zones d'écotone, avec un relevé phytosociologique par faciès perçus comme physionomiquement et floristiquement homogènes. Les informations recherchées sont : la richesse et l'hétérogénéité, le taux de renouvellement des espèces, le spectre floristico-écologique, la valeur patrimoniale, l'évolution des habitats et des espèces dominantes, l'évaluation de l'impact de la gestion pastorale.

L'état initial a été réalisé en 2010 sur la base de 11 transects matérialisés par 2 bornes métalliques repérées au GPS. Les relevés phytosociologiques ont été effectués en juin-juillet avec un deuxième passage fin août début septembre. Chaque transect a fait l'objet d'une description détaillée.

Les relevés seront effectués dans les mêmes conditions 2 fois dans l'année, en mai/juin et en août/septembre. Pour chaque transect, l'analyse statistique doit permettre de définir : la richesse spécifique (par faciès, moyenne, totale), la contribution spécifique, le coefficient d'hétérogénéité et l'indice de diversité.

La représentativité des groupes phyto-écologiques est déterminée à partir des pourcentages moyens de recouvrement et l'intérêt patrimonial est évalué suivant le nombre d'espèces et leur degré de rareté en Basse Normandie (référence : flore de Provost 1998).

Le suivi 2017, réalisé à l'année N+7, doit permettre de faire des comparaisons interannuelles et de rendre compte de l'évolution de la flore. Une analyse critique de la gestion agropastorale sera proposée.

La plupart des sites étant pâturés, le prestataire devra tenir compte de la présence éventuelle d'animaux.

Lot n°3 : Suivi à long terme de la végétation et de la gestion des dunes St-Georges-de-la-Rivière

Le projet de pâturage ovin sur les dunes de l'ENS de St-Jean-de-la-Rivière à Portbail, prévu en 2017, vient améliorer l'entretien des dunes, jusqu'alors pâturées par des chevaux, considéré comme insatisfaisant voire impactant. Afin d'évaluer cette nouvelle gestion pastorale, un suivi par transect floristique est proposé sur le long terme, dans la continuité du suivi botanique installé sur d'autres sites générés, comme exposés ci-dessus, en partenariat avec le CBN. Le même protocole que celui du suivi de la végétation des dunes d'Hatainville sera appliqué. L'année 2017 constituera l'année 0. Un état initial sera à établir ainsi que l'emplacement des transects à suivre, au nombre de 5. Les mêmes informations seront relevées de même que les mêmes analyses.

Lot n°4 : Suivi à long terme de la végétation des prairies du Val de Saire et de la gestion appliquée

L'objet de l'étude est de poursuivre le suivi à long terme de la végétation engagé en 2012 afin d'évaluer l'impact de la gestion sur les prairies des marais du Val de Saire, selon le protocole élaboré par le Conservatoire Botanique National de Brest et appliqué par le SyMEL sur différents sites naturels du littoral de la Manche (polders de Brévands, pointe d'Agon, dunes d'Hatainville) pour rendre compte de l'évolution de la flore et des habitats.

Plusieurs sites et type de milieu sont concernés par le suivi qui a été mis en place en 2012 :

Commune	Site	Parcelle	Type de milieu
Fermanville	Fréval	A 160	Prairie sèche
		A 108	Prairie sèche
Cosqueville	Le Hâble	A 199	Pré salé
		A 66	Pré salé
	Tocqueboeuf	A 484	Bas marais
Néville	Marais de Néville	A 53	Pré salé
		A 52	Prairie mésohygrophile
Gouberville	Les Hennemares	ZC 52	Prairie sèche
Gatteville	Le Fliggard	B 139-140	Roselière
		B 687	Pré salé

La méthode repose sur des transects d'un mètre de part et d'autre de la ligne fictive de relevé, implantés sur des zones d'écotone, avec un relevé phytosociologique par faciès perçus comme physionomiquement et floristiquement homogènes. Les informations recherchées sont : la richesse et l'hétérogénéité, le taux de renouvellement des espèces, le spectre floristico-écologique, la valeur patrimoniale, l'évolution des habitats et des espèces dominantes, l'évaluation de l'impact de la gestion pastorale.

L'état initial a été réalisé en 2012 sur la base de 7 transects et 4 quadrats matérialisés par 2 bornes métalliques repérées au GPS. Les relevés phytosociologiques ont été effectués en juin-juillet avec un deuxième passage fin août début septembre. Chaque transect a fait l'objet d'une description détaillée.

Les relevés seront effectués dans les mêmes conditions 2 fois dans l'année, en mai/juin et en août/septembre. Pour chaque transect, l'analyse statistique doit permettre de définir : la richesse spécifique (par faciès, moyenne, totale), la contribution spécifique, le coefficient d'hétérogénéité et l'indice de diversité.

La représentativité des groupes phyto-écologiques est déterminée à partir des pourcentages moyens de recouvrement et l'intérêt patrimonial est évalué suivant le nombre d'espèces et leur degré de rareté en Basse Normandie (référence : flore de Provost 1998).

Le suivi 2017, réalisé à l'année N+5, doit permettre de faire des comparaisons interannuelles et de rendre compte de l'évolution de la flore, dont les changements sont importants dans le secteur du Val du Saire (humidité, salinité...). Une analyse critique de la gestion agropastorale sera proposée.

La plupart des sites étant pâturés, le prestataire devra tenir compte de la présence éventuelle d'animaux.

Lot n°5 : Cartographie des habitats naturels des dunes du Havre de Lessay

La Pointe du Banc d'une superficie de 150 ha offre une diversité de milieux et de paysages vraiment exceptionnelle : langue de sable abritant le havre de Lessay, le pâturage ovin travaille à la préservation des habitats. Un réseau de mares dunaires vient compléter le site, associé à un cortège faunistique et floristique remarquable.

Le plan de gestion 2004-2010 arrive à son terme. Afin d'apprécier si les objectifs de gestion ont été atteints, le SyMEL souhaite engager l'évaluation du plan de gestion 2004-2010 du Havre de Lessay. Pour cela, la cartographie des habitats naturels et l'évaluation de leur état de conservation est une étape essentielle pour évaluer les actions de gestion qui ont maintenu et augmenter les habitats d'intérêt ou au contraire les actions qui ont eu un impact plutôt négatif. La dernière cartographie et évaluation de l'état de conservation date de 2010.

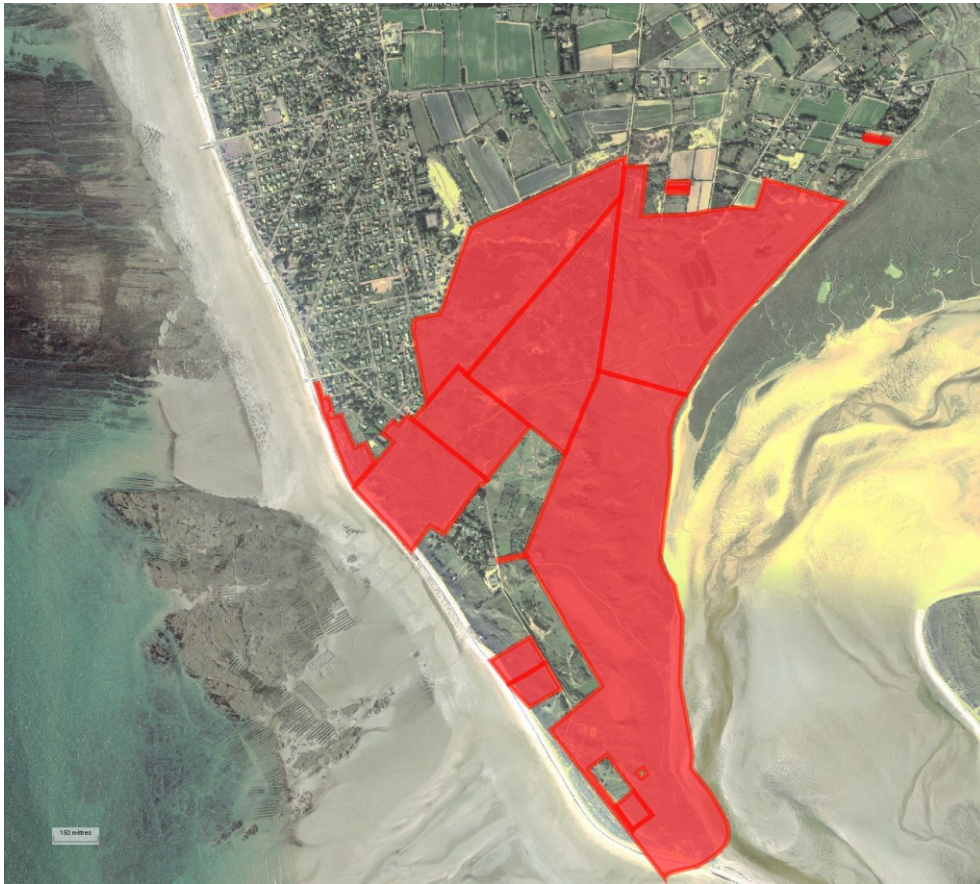


Figure 1 : localisation des parcelles à cartographier de la Pointe du Banc.

La cartographie sera établie à l'aide de la typologie des habitats naturels du CBN (quelques actualisations seront nécessaires) et du protocole de relevé des habitats Natura 2000 dans un souci de cohérence avec le site Natura 2000 du havre de Lessay, animé par le CPIE du Cotentin qui envisage un travail similaire en 2019 idéalement (docob de 2009). Cela permettra de mettre en vis-à-vis les 2 cartographies dont les sites fonctionnent conjointement.

L'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels s'appuiera sur les critères suivants : l'embroussaillage, l'enrésinement, les décharges, le remblaiement, la présence d'espèces envahissantes, la surfréquentation, et l'eutrophisation/rudéralisation.

Une analyse comparative des habitats naturels entre les 2 études entre 2010 et 2017 permettra de démontrer l'évolution avec la mise en parallèle des opérations de gestion mises en œuvre.

Par ailleurs, cette étude viendrait compléter le travail du DUG Côte des Isles, dont l'emprise englobe les dunes de Bretteville mais pas la pointe du Banc. Or ces deux sites sont d'ordinaire gérés en commun par le SyMEL (cohérence de milieu et problématique).

3. Les modalités

1. Travaux à fournir & compétences requises

a. Forme des travaux à fournir

Le titulaire de chaque lot fournira des documents écrits : rapport de présentation format A4, en **4 exemplaires** reliés, plus un exemplaire reproducible. Le rapport devra être illustré de photographies et de cartes, autant que nécessaire. **Le logo du partenaire financier (Agence de l'Eau Seine Normandie) figurera sur la page de garde.**

Un CD comportant tous les documents, dont les fichiers cartographiques et liste des espèces sous Excel, sera fourni à l'issue de l'étude. **Le logo du partenaire financier (AESN) figurera sur la jaquette.**

Les listes d'espèces seront fournies sous forme de fichiers Excel. Les données collectées seront intégrées dans la base de données du SyMEL. Chaque donnée spécifique doit comporter au minimum le nom de la commune, la date et le nom de l'auteur de la donnée.

Les cartographies seront fournies au format shape (.shp) afin d'être éventuellement intégrée au logiciel de cartographie du SyMEL.

A la demande du prestataire, le SyMEL fournira les orthophotos au format Lambert 93 CC49.

Le référentiel utilisé pour le GPS sera le **Lambert 93 CC48**.

b. Compétences requises

Le titulaire d'un lot devra présenter des compétences naturalistes reconnues régionalement dans le domaine d'études pour lequel il soumissionne.

2. Délais et calendrier

a. Analyse des offres et notification

L'analyse des offres aura lieu la semaine 19 ou 20 et la notification interviendra par courrier, au cours de la semaine 20 ou 21 sous réserve d'attribution des subventions

b. Délais de réalisation et restitution

Selon les protocoles adoptés, les études débiteront au plus tôt le 15 mai (sous réserve de notification) et le rendu des études devra intervenir au plus tard le **30 novembre 2017**.

4. Conditions particulières

Le prestataire prendra contact avec le garde du littoral du secteur et conviendra d'un rendez-vous afin de préciser les conditions d'accès au site. En accord avec le prestataire, le garde du littoral pourra accompagner le prestataire sur le site et apporter son concours aux manipulations nécessaires à la mise en œuvre des protocoles d'études.

III. Procédure de consultation

1. Sélection des candidats

Le prestataire doit répondre à **l'ensemble des études programmées dans le lot** pour lequel il soumissionne. L'offre doit distinguer le montant pour chaque étude (partenaires financiers distincts).

Le prestataire pourra sous-traiter après accord du représentant du pouvoir adjudicateur.

Un même prestataire peut soumissionner pour plusieurs lots mais il doit faire une offre distincte pour chaque lot.

La sélection sera effectuée par le représentant du pouvoir adjudicateur, sur la base d'un dossier de références, en réponse au cahier des charges, comportant :

- identification, composition de l'équipe, moyens mobilisés
- expériences et références du prestataire
- **note de 4 pages maximum permettant de juger l'apport du prestataire sur le sujet**

2. Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, la personne représentant le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Rang	Critères de jugement des offres
1 ^{er}	Qualité de la proposition (40 %)
2 ^{ème}	Compétences naturalistes et aptitude à répondre à la commande (30%)
3 ^{ème}	Prix (30 %)

3. Modalités de paiement

Le paiement sera effectué à la remise et l'acceptation des documents finalisés par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à réception de facture.

L'acceptation est soumise à une vérification destinée à constater que les documents sont conformes à la commande. Le maître d'ouvrage dispose d'un délai de quinze jours à compter de la réception des documents pour procéder à la vérification.

4. Coordonnées des personnes habilitées à donner des informations

Valentin PAILLETTE – Responsable Technique du SyMEL au 02 33 05 98 78

Courriel : valentin.paillette@manche.fr

Saïd El Mankouch – Directeur : 02.33.05.98.83

Courriel : said.ELMANKOUCH@manche.fr

5. Conditions de réception ou de remise des candidatures

Les offres seront rédigées en langue française et transmises avec la mention **Appel d'offre : Études naturalistes 2017.**

La proposition sera retournée **avant le 2 mai 2017 à 16 heures**

- Soit remise par mail à l'adresse du SyMEL : symel@manche.fr contre mail de réception par le SyMEL
- Soit par courrier contre avis de réception à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche » (Sy.M.E.L.)

A l'attention de Mme La Présidente

Maison du département – 98, route de Candol

50008 SAINT LO cedex

Tél. 02 33 05 98 83

Fax 02 33 05 98 16

- Soit remise contre récépissé au secrétariat du Sy.M.E.L. à cette même adresse

Les dossiers qui seraient remis ou dont la date de réception aurait été effectuée après les dates et heures limites fixées ne seront pas retenues. Il appartient donc aux candidats de tenir compte du délai d'acheminement du courrier.